

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Déclaration du groupe de la CGT

Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, la CGT partage le constat sur la situation des ONG françaises, mais pas les préconisations du projet d'avis.

M. Viélajus, Président de Coordination sud, soulignait dans son audition devant la section que l'action internationale des ONG françaises est bien plus lisible maintenant qu'il y a dix ans et qu'en conséquence les aides ne devraient pas se concentrer sur ces seules grandes ONG. Bien au contraire, il faut veiller à ce que la solidarité internationale soit multiforme et multi acteurs, ce que prône aussi la déclaration de la conférence de Rio+20.

Le projet d'avis relègue pratiquement les projets au second plan au profit de la communication à déployer pour obtenir ces aides. Mais cette course aux dons, effrénée, va pénaliser fortement les petites ONG, notamment les ONG associatives dont l'utilité et l'efficacité ne sont pourtant pas à démontrer et qui souvent s'appuient sur un engagement bénévole, militant et citoyen.

Le projet d'avis met aussi en avant les partenariats avec les entreprises et les fondations comme une source importante de financement qu'il faudrait même accentuer. Or, de nombreux acteurs de la coopération au développement en pointent les risques. Quid de l'indépendance de décision des ONG sur la finalité de l'action, sans transparence financière ni contrôle ? Il faut plutôt s'orienter vers de véritables partenariats stratégiques mondiaux qui pourraient mieux réguler les politiques de développement et les mettre davantage en cohérence. C'est ce qu'appelle de ses vœux l'OMD 8.

Le projet d'avis relègue les organisations de la société civile à la fin du texte. Pour Action mondiale contre la pauvreté, elles regroupent pourtant les ONG, les associations et les organisations syndicales. Dans le cadre de la préparation des Assises nationales du développement et de la solidarité internationale, les OSC occupent une place prépondérante, chacune avec sa spécificité.

Le projet d'avis n'aborde pas le paradoxe que pointe AMCP dans son socle commun de principes : les pays dominants contribuent à la pauvreté mondiale tout en étant financeurs de l'aide au développement.

Enfin, le projet d'avis n'évoque pas non plus la souveraineté des États récipiendaires des aides. Actuellement, ce sont les pays donateurs qui définissent les priorités de la coopération au développement et imposent des conditionnalités alors qu'ils sont loin de respecter leur engagement de 0,7 % du PIB.

Autant d'aspects à remettre en cause pour que l'aide au développement atteigne enfin son objectif : faire que les pays récipiendaires n'en aient plus besoin.

Bien que certaines de ses propositions aient été retenues, la CGT considère que trop de points de désaccord subsistent et n'approuve pas la stratégie proposée de professionnalisation des ONG au nom d'une concurrence internationale vis-à-vis des bailleurs de fonds.

En conséquence, la CGT votera contre.